

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue mardi le 5 août 2014 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
M. Marcel St-Jacques, conseiller et maire substitut  
M. Charles Rondeau, conseiller  
M. Denis Bonhomme, conseiller  
M. Daniel Quenneville, conseiller  
Mme Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, Directeur général et secrétaire-trésorier

**Absences :**

M. Éric Galipeau, conseiller; son absence étant motivée

Présence dans la salle : quatre (4) personnes.

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1408-206

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert.

**Ordre du jour**

---

---

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA RENCONTRE</b>
----------	----------------------------------

- |     |   |
|-----|---|
| 0.1 | Prière  |
| 0.2 | Ouverture de la session   |
| 0.3 | Adoption de l'ordre du jour   |
| 0.4 | Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 juillet 2014 |
| 0.5 | Suivi au procès-verbal  |
| 0.6 | Période de questions  |
- 

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

---

**110 CONSEIL MUNICIPAL**

- 110-1 Facture à payer – Société mutuelle de prévention  
110-2 Club de motoneige les Ours Blancs – partenariat 2014-2015  
110-3 Billet de spectacle Maison de la Culture

---

### **130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

- 130-1 Présentation des comptes dus au 31 juillet 2014
- 130-2 Présentation des comptes payés au 31 juillet 2014
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées au 29 juillet 2014
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 30 juillet 2014
- 130-6 État des activités financières- Suivi du budget 2014

### **200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 200-1 Compte rendu du comité de sécurité incendie 23-07-2014
- 200-2 Adoption politique de recrutement de pompiers
- 200-3 Service incendie - Fabrication d'un panneau d'affichage
- 200-4 Étude sur le regroupement ou mise en commun de service
- 200-5 Service incendie – Autorisation d'achat de carte d'identification

### **300 TRANSPORT**

### **400 ENVIRONNEMENT**

### **500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS**

### **600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

### **700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE**

- 700-1 Comité Loisirs et Culture – Projet du complexe sportif
- 700-2 Cahier des Loisirs et de la Culture édition de l'automne 2014 – hiver 2015

### **800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

- 800-1 FIHOQ – Concours horticole
- 800-2 CRÉO – Rapport annuel 2013-2014
- 800-3 Communiqué – Appel de candidatures

### **900 VARIA**

### **1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

### **1100 LEVÉE DE LA SESSION**

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAUX**

R1408-207

**Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 7 juillet 2014**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

R1408-208

**Société Mutuelle de prévention – Autorisation de paiement de facture**

Sur une proposition de Daniel Quenneville,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le paiement de la facture #36517 de la compagnie Société Mutuelle de Prévention inc. représentant les frais de gestion des dossiers de prévention et de CSST, au montant de 957.93\$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1408-209

**Partenariat 2014-2015 avec le Club des Ours Blancs**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club des Ours Blancs est un organisme local qui, par le biais de son réseau de sentier pour motoneiges, travaille au développement touristique de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club des Ours Blancs a fait parvenir une offre de partenariat à la Municipalité de Messines, qui nous offrirait; une visibilité sur les sentiers de motoneige par l'entremise de panneaux installés sur le sentier, aussi en créant un hyperlien vers le site de la Municipalité à partir du site web de l'association ainsi qu'une publication sur les cartes des Ours Blancs;

Sur une proposition de Denis Bonhommes,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le partenariat catégorie *Amis des Ours Blancs* et de plus autorise le déboursé au montant de 350.00\$ pour le forfait publicitaire relié à la catégorie choisie.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1408-210

**Programmation 2014-2015 de la Maison de la Culture – Achat de billets de spectacle**

**CONSIDÉRANT QUE** la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau a fait parvenir à la municipalité la liste des spectacles qui se tiendront lors de la saison 2014-2015;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal sont intéressés à acheter des billets pour certains spectacles;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** l'achat de billets de spectacle de la Maison de la Culture, soit pour six différents (6) spectacles, en raison de 2 billets par spectacle, pour une somme totale de 356.00\$ incluant les taxes.

**Que** les billets de spectacle achetés feront l'objet d'un tirage au sort; une paire de billets par spectacle, celle-ci sera offerte aux citoyens de la municipalité de Messines par un avis sur les ondes de CHGA FM, aux employés de la municipalité et les élus seront également invités à inscrire leur nom s'il souhaite participer au tirage au sort.

Spectacles retenus

N°	Spectacle	Date
1	Soirée d'humour	Vendredi 7 novembre 2014
2	Mathieu Langevin	Vendredi 13 février 2015
3	Olivier Martineau	Vendredi 10 avril 2015
4	Breen Leboeuf et Martin Deschamps	Vendredi 17 avril 2015
5	Les Respectables	Vendredi 24 avril 2015
6	Stéphane Fallu	Vendredi 15 mai 2015

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

R1408-211

**Adoption de la liste des comptes dus au 31 juillet 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le rapport des comptes dus pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2014, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 30 869.94\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1408-212**

**Pour accepter la liste des comptes payés au 31 juillet 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2014, pour la somme de 157 465.44\$,

Détail des comptes payés :

<b>NOMBRE</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
78	Chèques fournisseurs émis	110 687.79\$
24	Prélèvements électroniques	46 777.65\$
	<b>TOTAL :</b>	<b>157 465.44\$</b>

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1408-213**

**Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1 juin au 31 juillet 2014, dont celle-ci représente la somme de 38 168.27\$

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1408-214**

**Rapport du DG des dépenses engagées au 29 juillet 2014**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 1 juin au 29 juillet 2014, dont celui-ci représente une somme de 20 374.09\$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

***SÉCURITÉ PUBLIQUE***

**R1408-215**

**Adoption d'une politique relative au recrutement de pompiers et aux conditions d'embauche**

**CONSIDÉRANT QUE** pour assurer le recrutement de pompiers de façon à maintenir un minimum de pompiers dans le service incendie, une politique de recrutement et de conditions d'embauche serait appropriée;

**CONSIDÉRANT QUE** l'action n° 7 du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie (SCRSI) exige de la municipalité de mettre en place un programme de recrutement de pompiers;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sécurité publique de la municipalité, dans son rapport n° CSPL-SI-2014-06-23, recommande l'adoption d'une politique relative au recrutement de pompiers et aux conditions d'embauche;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** par le biais de cette résolution, une politique relative au recrutement de pompiers et aux conditions d'embauche tel que décrit ci-dessous :

### **1. Préambule**

La présente politique vise à doter la municipalité de Messines d'une politique relative au recrutement de pompiers et aux conditions d'embauche.

### **2. Objectif**

La présente politique est créée dans le but de :

- définir les procédures de recrutement de pompiers de façon à maintenir un nombre minimum de pompiers actifs dans la brigade incendie de la municipalité et ce conformément à l'action n° 7 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- définir les conditions d'embauche de pompiers.

### **3. Champs d'application**

Cette politique s'applique pour l'embauche et le recrutement des membres du service incendie de la municipalité de Messines.

### **4. Condition d'application**

Voici l'ensemble des critères à respecter dans le cadre d'une embauche pour le Service de sécurité incendie. Les candidats doivent répondre à toutes les normes suivantes :

- a) avoir dix-huit (18) ans;
- b) s'engager à suivre et à réussir les formations reconnues par la loi et qui sont relatives à l'emploi postulé dans les délais prescrits;
- c) se soumettre à des examens d'admission;
- d) demeurer dans les limites du territoire de la municipalité de Messines ou dans un périmètre raisonnable et accepté par le directeur du service de sécurité incendie;
- e) se soumettre et réussir l'examen médical conformément à la norme NFPA-1582 «Comprehensive Occupational Medical Program for Fire Departments »;
- f) être titulaire d'un permis de conduire valide de classe 5 et s'engager à obtenir la classe 4-A pour les véhicules d'urgences avant la fin de sa période d'essai;
- g) s'engager à suivre les pratiques qui se font de façon mensuelle.

### **5. Disposition de la présente politique**

Sur recommandation du directeur du service de sécurité incendie, le conseil de la municipalité de Messines nomme par résolution les pompiers à temps partiel. Le cas échéant, le conseil de la municipalité de Messines nomme également les capitaines, lieutenants et préventionnistes.

Tout nouveau membre du service incendie sera soumis à une période d'essai de douze (12) mois. Cette période d'essai pourra être prolongée d'une période n'excédant pas douze (12) mois supplémentaires si le directeur du service de sécurité incendie le juge nécessaire.

Les vêtements protecteurs et les autres vêtements de travail jugés nécessaires par le directeur du service et reliés aux tâches à accomplir seront fournis par la municipalité de Messines. De plus, dans les domaines d'intervention où la municipalité déclare compétence, la formation et les équipements nécessaires devront être fournis aux membres du service de sécurité incendie.

La municipalité s'engage à souscrire, à maintenir et à défrayer le coût d'une assurance visant à indemniser les membres du service de sécurité incendie ou leurs héritiers en cas de perte de vie, de blessures corporelles, d'invalidité et de perte de salaire dans le cadre de leurs fonctions.

Sur recommandation du directeur du service, le conseil de la municipalité de Messines pourra mettre fin à l'emploi d'un membre du service dans un des cas suivants :

- a) s'il ne répond plus à une des exigences prévues à l'article 4 de la présente politique;
- b) s'il fait preuve d'inconduite grave;
- c) s'il omet de respecter les dispositions du présent règlement;
- d) s'il ne conserve pas une bonne condition physique ou, à la demande du directeur, refuse de subir un nouvel examen médical ou une nouvelle évaluation de sa condition;
- e) s'il ne se présente pas à plus de trois pratiques consécutives;
- f) s'il n'est plus considéré actif, soit après six (6) mois d'absence répétitives aux incendies.

Selon les orientations ministérielles en sécurité incendie, lesquelles représentent les règles de l'art applicables en cette matière au Québec, un nombre de dix (10) pompiers doit être réunis lors d'un incendie de bâtiment impliquant un risque faible. Quant à lui, le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie exige à la municipalité d'avoir 6 pompiers les jours de semaine, 8 pompiers les soirs de semaine et les fins de semaine. De plus, lorsque l'incendie d'un bâtiment implique un risque élevé ou très élevé, un minimum de douze (12) pompiers doit être présent sur les lieux. Pour ces raisons, la municipalité devra favoriser en tout temps l'embauche de candidats disponibles de jour et dans les périodes souffrant d'un manque de disponibilité de façon à maintenir un nombre minimum de pompiers par caserne selon les exigences du SCRSI.

## **6. Accès à l'égalité en emploi**

La Municipalité de Messines souscrit aux principes d'égalité en emploi et invite donc les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature.

## **7. Méthodes de recrutement**

La municipalité de Messines recrute des pompiers durant toute l'année.

Des avis publics incitant les hommes et les femmes à rejoindre le service incendie de la Municipalité et favorisant l'embauche de candidats disponibles de jour et dans les périodes souffrant d'un manque de disponibilité des effectifs seront affichés et diffusés à différentes reprises durant l'année et spécialement aux changements de saison et aux changements d'heure.

Les affichages sont faits dans les journaux locaux, sur le site web de la municipalité ainsi qu'à tout endroit jugé utile et pertinent. Un communiqué via la radio communautaire peut également être diffusé.

Pour devenir membre du service incendie de la municipalité, le recrutement peut prendre entre deux et quatre mois. La procédure est la suivante:

- Publication de l'avis de recrutement;
- Réception des curriculums vitae et ou offres de services;
- Entretiens avec les candidats ;



- Recommandations de sélection au comité de sécurité publique de la municipalité;
- Examen par le Comité de sécurité publique;
- Nomination par résolution du conseil municipal.

## **8. Comment déposer sa candidature en tant que pompier**

Pour postuler à la Municipalité de Messines en tant que membre du service incendie, vous devez faire parvenir votre curriculum vitae ou votre offre de services à la coordonnatrice en prévention, madame Cindy Céré, au bureau de la municipalité sis au 70, rue principale Messines (Québec) J0X 2J0 819-465-2323 poste 25. Vous devez également joindre une lettre de présentation et une copie de votre dossier de conduite de la *Société de l'assurance automobile du Québec* (SAAQ).

Un accusé de réception vous sera alors directement adressé garantissant que nous avons bien reçu votre candidature et que votre dossier sera traité dans les meilleurs délais possibles.

## **9. Rôle et responsabilités**

### **9.1. Coordonnatrice en prévention**

La coordonnatrice en prévention est responsable de l'application et du maintien de la présente politique.

## **10. Révision**

La présente politique sera révisée au besoin seulement.

## **11. Renseignements**

Pour tout autre renseignement, veuillez communiquer avec la coordonnatrice en prévention en composant le 819-465-2323, poste 25.

## **12. Date d'entrée en vigueur**

La présente politique entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil municipal.

**ADOPTÉE**

**R1408-216**

### **Service incendie- Fabrication d'un panneau d'affichage**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la demande du comité de sécurité publique de la municipalité, les Industries Galipeau ont fourni un prix de 1400.00\$ avant les taxes pour la fabrication d'un panneau d'affichage pour le service incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des prévisions budgétaires 2014, un montant de 1500.00\$ a été prévu au budget pour la fabrication d'un panneau pour le service incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sécurité publique de la municipalité, dans son rapport n° CSPL-SI-2014-06-23, recommande la fabrication d'un panneau d'affichage pour le service incendie afin d'avoir un endroit où afficher les divers avis publics du service;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Daniel Quenneville,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** les Industries Galipeau à fabriquer un panneau d'affichage pour le service incendie selon les conditions suivantes :

- Dimension 4 X 8 pieds;
- Panneau recouvert de LEXAN;
- Structure en aluminium agrémentée de pièces de bois;
- Panneau avec un toit pour les intempéries.

**D'AUTORISER** le paiement de 1400.00\$ plus les taxes applicables sur présentation d'une facture.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1408-217**

**Étude sur les regroupements ou mise en commun de services**

**Considérant** la présentation des conseillers du ministère de la Sécurité publique (MSP) lors du comité plénier de la MRCVG tenu le 13 mai 2014;

**Considérant** que les conseillers présents ont informé la MRCVG et les municipalités locales de leur disponibilité à effectuer une étude sur les regroupements ou mise en commun de services dans le but d'optimiser la sécurité incendie entre les municipalités participantes, en fonction de divers critères à être déterminés;

**Considérant** que cette étude serait réalisée gratuitement et sans obligation d'engagement des propositions qui en découleraient;

**Considérant** que cette étude serait réalisée en collaboration avec les municipalités participantes, en prenant en considération la réalité actuelle de chacune des municipalités;

**Considérant** que les municipalités qui souhaitent participer à cette étude devront s'engager à fournir toutes les informations demandées par le MSP;

**Considérant** que le comité de sécurité publique de la municipalité, dans son rapport n° CSPL-SI-2014-06-23, recommande au conseil municipal d'adopter une résolution concernant la participation de la municipalité de Messines à l'étude effectuée par le MSP sur les regroupements ou mise en commun de services;

**En conséquence,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Daniel Quenneville,  
Il est résolu à l'unanimité

**Que** la municipalité de Messines participe aux travaux visant la mise en commun des services de sécurité incendie.

**Que** la municipalité s'engage également à fournir au comité mis en place à cette fin toutes les informations nécessaires à ces travaux.

**ADOPTÉE**

R1408-218

**Service incendie- Autorisation de fabrication de cartes d'identification**

**CONSIDÉRANT** l'importance pour les membres du service incendie d'être bien identifiés lors des visites effectuées dans les résidences privées;

**CONSIDÉRANT QUE** la coordonnatrice en prévention a obtenu de deux entreprises différentes un prix pour la fabrication de cartes d'identité à savoir :

#	Nom de l'entreprise	Montant soumissionné
1	Imprimerie Budget Québec (Qc)	47.00\$ fabrication 120.00\$ graphisme <b><u>167.00\$</u></b> TOTAL
2	Ico Technologies Shawinigan (Qc)	<b><u>1250.00\$</u></b> TOTAL

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sécurité publique de la municipalité, dans son rapport n° CSPL-SI-2014-06-23, recommande au conseil municipal l'adoption d'une résolution pour la fabrication de cartes d'identification pour les membres du service incendie et ce chez l'entreprise Imprimerie Budget de Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette;  
Appuyée par Charles Rondeau;  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la fabrication et l'achat de cartes d'identification pour les membres du service incendie chez l'entreprise Imprimerie Budget au montant de 167.00\$ en plus des taxes applicables. Par conséquent, le déboursé de cette somme est autorisé sous présentation d'une facture.

**Il est de plus autorisé** la dépense pour la prise des photos.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

***COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE***

R1408-219

**Projet du complexe sportif – Mandat à Robert Ledoux architecte**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet du complexe sportif est maintenant rendu à la réalisation du bâtiment de service et que ce bâtiment représente la pierre angulaire du nouveau centre sportif, dont la construction aura à répondre aux besoins spécifiques de tous les utilisateurs du site;

**CONSIDÉRANT QUE** pour sa réalisation, nous devons procéder à un appel d'offre des coûts de construction;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Demis Bonhomme,  
Appuyée par Daniel Quenneville,  
Il est résolu à l'unanimité

**DE MANDATER** Robert Ledoux architecte afin qu'il procède à un appel d'offre pour les coûts de construction dans le cadre du projet du complexe sportif **et de plus autorise** la dépense reliée à cet appel d'offre.

**ADOPTÉ**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1408-220**

**Cahier des loisirs et de la culture- automne 2014, hiver 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRCVG se prépare à la conception du prochain cahier « automne hiver 2013-2014 »;

**CONSIDÉRANT QUE** la coordonnatrice en loisirs de la MRCVG, Madame Jennifer Nolan, nous offre la possibilité d'acheter des espaces publicitaires de un quart de page pour la somme de 50.00\$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** l'achat de trois espaces de un quart de page (1/4) dans le cahier des loisirs de la MRCVG au coût de 50\$ chacun pour un total de 150.00\$. Le conseiller Éric Galipeau sera responsable du choix des espaces publicitaires et de fournir le contenu à la coordonnatrice en loisirs de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

***VARIA***

**Note au procès-verbal :** Monsieur Léo R. Lapointe, résident au 7 chemin Boisvenue a déposé une pétition comptant 118 signatures afin de procéder à l'installation d'affiche annonçant les limites du territoire de la municipalité de Messines.

***LEVÉE DE LA RÉUNION***

**R1408-221**

**Levée de l'assemblée**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 19h35.

**ADOPTÉE**

---

Ronald Cross  
Maire  
trésorier

---

Jim Smith  
Directeur général/ secrétaire-